

Chaque syndiqué-e émet deux votes

- ⇒ **Vote n°1** sur l'orientation fédérale nationale
- ⇒ **Votes n°2** sur le rapport d'activité national de la FSU

Référence : supplément « POUR » n°259 - octobre 2024.

Modalités de vote

Ont le droit de vote les collègues syndiqué-es ayant versé leur cotisation 2023-2024 et/ou 2024-2025 (cotisation enregistrée au plus tard le **28 novembre 2024**). Le vote est un vote individuel, à bulletin secret.

Vote sous TRIPLE enveloppe :

→ **1 petite enveloppe** contenant le **bulletin de vote** sur laquelle ne devra figurer aucune indication,

→ *enveloppe à insérer dans :*

1 enveloppe pré-imprimée à compléter impérativement (nom, prénom, signature) et département (cocher le département).

→ *enveloppe à insérer dans :*

1 enveloppe T pour le retour postal.

Vote à retourner à SNES-FSU Versailles (Isolé-e 91)
3, rue Guy Gouyon du Verger 94110 ARCUEIL
avant le mercredi 4 décembre 2024.

**Attention au délai d'acheminement du courrier !
N'attendez surtout pas le dernier moment pour retourner votre vote !**

F.S.U.

ENGAGÉES
AU QUOTIDIEN

BULLETIN DE VOTE POUR LA FSU
Scrutin du 7 novembre au 28 novembre 2024

Orientation fédérale nationale

(supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

VOTE n°1 :

Entourez la liste de votre choix d'un trait apparent

- Unité & Action et sans tendance
- École Émancipée et des syndiqué-es hors tendance
- Émancipation
- Unité, Revendications, Indépendance Syndicale (URIS)
- Front Unique

VOTE n°2 :

Rapport d'activité fédérale nationale (supplément "POUR" n°259 / octobre 2024)

Entourez votre choix d'un trait apparent

POUR

CONTRE

ABSTENTION

REFUS DE
VOTE